

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'UCCLE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Aleksandra Kokaj, *Présidente* ;
Valentine Delwart, Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Carine Gol-Lescot, Diane Culer, *Echevin(s)* ;
Eric Sax, Marc Cools, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Jérôme Toussaint, Bernard Hayette, Marion Van Offelen, Daniel Hublet, François Jean Jacques Lambert, Michel Cohen, Nicolas Clumeck, Mathias Junqué, Leïla Kabachi, Cécile Roba, Ariane de Lobkowicz, Alexandre Meeus, Olivia Bodson, Céline VANDERBORGHT, Patricia Duvieusart, Sarah Unger, Marianne Gustot, Marie Borsu, Jérémie Tojerow, Isabelle Sirtaine, Buss Walter, Patricia Nagelmackers, Eric Mercenier, Mavinga-Wumba Cathy, *Conseiller(s) communal(aux)* ;
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

Excusés

Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;
Odile Margaux, Jean-Luc Vanraes, *Echevin(s)* ;
Perrine Ledan, Aurélie Czekalski, Elisabeth Degryse, Yassine Assal, Lara Querton, *Conseiller(s) communal(aux)*.

Séance du 16.10.25

#Objet : Modification du PPAS 15bis

Etape de la procédure d'élaboration : Modification du PPAS 15 bis, suite à l'avis de la Commission de concertation du 9 avril 2025

Auteur de projet : Service de l'Urbanisme - Cellule planification #

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le plan particulier d'affectation du sol n°15 approuvé par arrêté royal du 4 décembre 1954 et régissant l'aménagement de l'îlot délimité par la rue Edith Cavell, l'avenue Montjoie, le rond-point Churchill, l'avenue Léo Errera et la rue Roberts Jones ;

Vu l'amendement des prescriptions de ce plan (plan n°15bis), approuvé par arrêté royal du 13 août 1957 ;

Vu l'adoption de la modification du PPAS 15 bis en séance du Conseil communal du 16/12/2024 ;

Vu la décision du Conseil du 22/05/2025 d'adapter le projet de modification du PPAS 15 suite à l'avis de la commission de concertation du 9/4/2025 ;

Vu l'avis de Bruxelles-Environnement du 10 juin 2025 sur la non nécessité de réaliser un rapport d'incidences environnementales sur le projet modifié ;

Considérant que le comité d'accompagnement a proposé de ne pas réglementer le Coliving dans le cadre du PPAS, cette question étant générale et devant être proposée dans le cadre régional ;

Qu'à l'instar d'autres communes, une note de recommandation peut être établie à l'échelle de la commune ;

Considérant que les avis des Conseils et de la Commission régionale de développement ne sont plus nécessaires en raison de la suppression de la dérogation au PRAS quant aux activités économiques

autorisées à domicile ;

Décide :

D'approuver le second projet de PPAS 15 ter ;

De charger le Collège des Bourgmestre et échevins de soumettre le projet de PPAS 15 ter à enquête publique et d'organiser l'enquête publique selon les modalités et l'agenda suivant :

- a. d'organiser l'enquête publique du 27 octobre au 25 novembre 2025 inclus, de porter cette enquête publique à la connaissance du public par la publication d'un avis dans les journaux : Le Soir, La Capitale, Het Laatste Nieuws, De Morgen ainsi que dans le Moniteur Belge,
- b. de saisir la Commission de concertation du dossier après la fin de l'enquête soit le 11 décembre 2025 au plus tard,
- c. de décider que les observations orales pourront être faites les mercredis avant midi,
- d. de désigner Mesdames Dominique Dosogne architecte et urbaniste et Camille Bourhis Gomes, architecte au Service de l'Urbanisme/cellule planification comme agents chargés de donner les explications techniques relatives au dossier soumis à enquête,
- e. d'engager la dépense estimée à **5.000,00 €**, de désigner le Service de l'Urbanisme pour organiser cette enquête (affichage, publication,...),

De solliciter simultanément les premiers avis requis par le CoBAT, à savoir la consultation membres de la Commission de concertation Bruxelles Mobilité et Urban DU et DPC, l'avis des instances Bruxelles-Environnement, Perspective-Plans locaux ;

De présenter les résultats de l'enquête, l'avis de la Commission de concertation et les différents avis au Conseil communal à l'occasion de la première séance qui suivra la réception de ceux-ci ;

35 votants : 35 votes positifs.

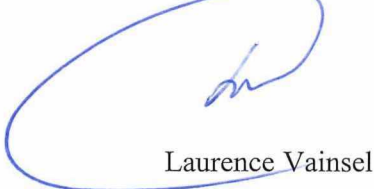
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Laurence Vainsel

Le Collège,
(s) Aleksandra Kokaj

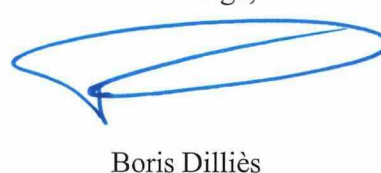
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire communale,



Laurence Vainsel

Le Collège,



Boris Dillies